

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
SRADDET des Pays de la Loire	
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L4251-1 et suivants et R4251-1 et suivants,
- VU** la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (NOTRe),
- VU** l'ordonnance du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordination rendues nécessaires par l'intégration dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, des schémas régionaux sectoriels mentionnés à l'article 13 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe),
- VU** le décret n°2016-1071 du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,
- VU** les présentations des modalités d'élaboration du SRADDET intervenues en Conférence territoriale de l'action publique le 25 novembre 2016 et dans une version modifiée le 29 novembre 2017,
- VU** la délibération du Conseil régional relative aux modalités d'élaboration du SRADDET des 14, 15 et 16 décembre 2016 modifiée,
- VU** la délibération du Conseil régional relative au SRADDET en date des 19 et 20 octobre 2017,
- VU** la délibération du Conseil régional relative au débat sur les objectifs du SRADDET des 20, 21 et 22 décembre 2017,
- VU** l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental en date du 14 décembre 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Eric THOUZEAU, Pascal NICOT, Emmanuelle BOUCHAUD, Bruno RETAILLEAU, Sophie BRINGUY, Anne BEAUCHEF, Dominique AMIARD, Barbara MAZIERES, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT, André MARTIN, Roch BRANCOUR, Claire HUGUES, Johann BOBLIN, Philippe HENRY, Laurent GERAULT, Christophe CLERGEAU, Jean-Michel BUF, Maurice PERRION

Après en avoir délibéré,

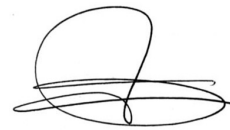
ARRETE

le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

TRANSMET

le projet de schéma pour avis aux personnes mentionnées à l'article L.4251-6 du CGCT.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe La Région en Marche, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 21/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs